



**Complément d'Avis n° 2016/04-03  
relatif à l'accréditation de l'Université de Dijon et à  
l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT)  
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Dossier A Dossier F** : Rattachement du diplôme Ingénieur diplômé de l'Université de Dijon dans la spécialité Génie industriel en formation initiale sous statut d'apprenti à l'ISAT

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentées par l'Université de Dijon et par l'Institut supérieur de l'automobile et des transports,
- Vu le rapport établi et présenté lors de la séance du 12 mars 2019,

**Dans l'avis n° 2019/03-01, la Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable au rattachement de la formation dans la spécialité Génie Industriel à l'Institut supérieur de l'automobile et des transports.**

En conséquence

**Prise d'acte de la Commission des titres d'ingénieur :**

Arrêt du recrutement pour la formation suivante :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire
Ingénieur diplômé de l'Université de Dijon, spécialité <b>Génie industriel</b> , en partenariat avec partenariat avec l'ITII Bourgogne <a href="#">sur le site d'Auxerre</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019
Ingénieur diplômé de l'Université de Dijon, spécialité <b>Génie industriel</b> , en partenariat avec l'ITII Bourgogne <a href="#">sur le site d'Auxerre</a>	Formation continue	2019

Délibéré en séance plénière à Paris, le 12 mars 2019.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 avril 2019.

La présidente  
Elisabeth CRÉPON